



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 74703

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la prise en charge des appareils de correction auditive stéréophoniques pour les personnes de plus de vingt ans. Le remboursement forfaitaire actuellement servi ne tient pas compte de la nécessité d'un appareillage binaural, lequel contribue pourtant directement à l'équilibre physique et psychique de la personne. Il lui demande dès lors de bien vouloir lui indiquer si des mesures permettant la prise en charge par l'assurance maladie de l'appareillage stéréophonique des personnes atteintes de surdit , sont en cours de pr paration.

Donn es cl s

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 74703

Rubrique : Assurance maladie maternit  : prestations

Minist re interrog  : sant 

Minist re attributaire : sant , famille et personnes handicap es

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 1er avril 2002, page 1763